

## Schéma d'orientation local (ex-PCA)

### Informations

L'article D.II.66 § 3 du CoDT entré en vigueur le 1er juin 2017 prévoit que « Les dispositions des plans communaux d'aménagement dérogatoires relatives aux affectations et qui dérogent au plan de secteur opèrent révision du plan de secteur au sens de l'article D.II.56. Le Gouvernement peut définir les modalités de conversion des affectations des plans communaux dérogatoires en affectations du plan de secteur. »

L'article R.II.66-1 définit les modalités de conversion de ces affectations.

La cartographie de ces conversions peut être consultée à partir de la fiche du plan communal d'aménagement dérogatoire correspondant sous le titre « Affectations planologiques converties en vertu des articles D.II.66 §3 et R.II.66-1 du CoDT entré en vigueur le 1er juin 2017 »

### Identification

Code interne : 91034-PCA-0017-01

Code DGO4 : D9085/19

Libellé : Acces au complexe sportif d'anseremme (ACCES AU COMPLEXE SPORTIF D'ANSEREMME)

### Localisation

DINANT

Ancienne(s) commune(s) : Anseremme

### Cartographie

Cartographie globale :



### Décision

Type de PCA : dérogatoire

Type de dossier : Nouveau PCA

Type de décision : approbation

Décision du Ministre (arrêté) du 15/12/1986

### Affectation(s) principale(s) du SOL

- Habitat
- Loisirs
- Forêt

### Dossier(s) dans la même filière

[91034-  
PCA-0017-02](#)

[91034-  
PCA-0017-03](#)

### Commentaire(s)

A L'EXCLUSION DES PARCELLES ENTOUREES D'UN LISERE MAUVE

### Document(s)



[Arrêté - 51.75 Ko](#)



[Plan de destination/des affectations - 1.22 Mo](#)



[Affectations planologiques converties en vertu des articles D.II.66 §3 et R.II.66-1 du CoDT entré en vigueur le 1er juin 2017 - 5.7 Mo](#)



[Prescriptions écrites - 261.8 Ko](#)

[Tous les documents au format ZIP](#)



Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.